

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

Préparation :

Nom : DESODO. VAPOLUX VANILLE-CANNELLE

Code du produit : PRODIF0003

Société/Entreprise :

Raison Sociale : PRODIFA

Adresse : Z.A.E. LES DIX MUIDS 59770 MARLY France

Téléphone : 03-27-28-19-19 Fax : 03-27-28-19-10

N° de téléphone d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS/ORFILA

Utilisation de la substance/préparation

Composition parfumante alcoolique

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Substances Dangereuses représentatives :

(présentes dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

603-002-00-5 Cas 64-17-5 EEC 200-578-6 ALCOOL ETHYLIQUE Concentration $\geq 50.00\%$ et $< 100.00\%$. Symbole : F R :11

Peut déclencher une réaction allergique :

107755 Cas 107-75-5 EEC 203-518-7 HYDROXYCITRONELLIAL Concentration $\geq 0.00\%$ et $< 2.50\%$ Symbole Xi R :36-43

91645 Cas91-64-5 EEC 202-086-7 COUMARIN Concentration $\geq 0.00\%$ et $< 2.50\%$ Symbole : Xn R :22-43

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

Ce produit est classé : Liquide facilement inflammable.

Peut déclencher une réaction allergique.

4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone, les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

Le dioxyde de carbone, poudres chimiques, mousses et les autres gaz extincteurs.

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser d'eau

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace ; on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement spécial pour les intervenants :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles :

A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Prévention des incendies :

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

La préparation peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir § 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Eviter d'inhaler des vapeurs.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition – ne pas fumer.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur, et de la lumière solaire directe.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION-PROTECTION INDIVIDUELLE.

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 :

France	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes :TMP	N°
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84
Allemagne	Catégorie	MAK-ppm	MAK-mg/m ³	Notes	Notes	
64-17-5	II, 1	500	960	5, C		
ACGIH(TLV)	TWA-ppm	TWA-mg/m ³	STEL-ppm	STEL-mg/m ³	Notes	Notes
64-17-5	1000	1880	-	-	A4	

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

A cause des solvants présents, le type de gants conseillé est le caoutchouc néoprène ou le caoutchouc nitrile

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir § 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES.

Informations générales :

Etat physique : Liquide fluide

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : non concerné

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné

Point/intervalle d'ébullition : non précisé

Intervalle de Point Eclair : Point d'éclair $\leq 21^{\circ}\text{C}$

Pression de vapeur : non concerné

Densité : non précisé

Hydrosolubilité : insoluble

Autres données :

Point/intervalle de fusion : non précisé

Température d'auto-inflammation : non précisé

Point/intervalle de décomposition : non précisé

10 - STABILITE ET REACTIVITE.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que :

L'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement de produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L.541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux)

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transporter le produit, conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.(ADR 2005 – IMDG 2004 – ICAO/IATA 2005)

UN 1993 = Liquide inflammable, nsa.

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident. QL	Dispo			
	3	F1	II	3	33 LQ6	640X			
IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo			
	3	-	II	5L	F-E,S-D	944			
IATA	Classe	2°Etiqu	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	
	3	-	II	305	5L	307	60L	A3	
	3	-	II	Y305	1L	-	-	-	

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28^{ème} adaptation à la directive 67/548/CE (substances dangereuses).

Classement de la préparation :

Facilement inflammable.



FACILEMENT INFLAMMABLE

Contient du :

Contient du 107755 HYDROXYCITRONELLIAL. Peut déclencher une réaction allergique

Contient du 91645 COUMARIN. Peut déclencher une réaction allergique.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

R11 Facilement inflammable

S16 Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur ou appareil électrique en Fonctionnement. Ne pas fumer

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Liquide inflammable (installation de simple mélange à froid ou d'emploi de): N°1433 : - en (Quantité>50t) =>Régime A et Rayon d'affichage de 2km. – en (Quantité>5t) mais (Quantité<50t) Régime D.

Liquide inflammable (Autres installations de mélange ou d'emploi de): N°1433 – en (Quantité>10t) =>Régime A et Rayon d'affichage de 2km. – en (Quantité>1t) mais (Quantité<10t) Régime D.

Liquide inflammable et facilement inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 – en (Quantité>10000t) Régime A, S et Rayon d'affichage de 4 km.

Liquide inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 – en (Quantité>100m3) Régime A et Rayon d'affichage de 2km.

En (Quantité>10m3) mais (Quantité<= 100m3) Régime D.

Liquides inflammables (Fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et ses dérivés, désulfuration) N°1431 => Régime A et rayon d'affichage de 3 km.

16 - AUTRES INFORMATIONS.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.